

Embargo: 6 septembre 1993, 10h30

Seul le texte parlé fait foi

Texte original: français

**Les pays donateurs peuvent-ils et doivent-ils essayer  
de faire prévaloir le respect des droits de l'homme et la  
'good governance'?**

**Allocution du Conseiller fédéral FLAVIO COTTI  
Chef du Département fédéral des affaires étrangères**

**à l'occasion de la Conférence annuelle de la coopération au  
développement  
sur le thème:  
Politique du développement des années 90:  
dialogue ou ingérence?**

**Berne, le 6 septembre 1993**



Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de vous saluer aussi nombreux à cette Conférence. Vous êtes acquis à la cause de la solidarité, avec - je l'espère - la dose d'esprit critique nécessaire à faire progresser la pensée et à améliorer l'action. Mon plaisir serait encore plus grand si ceux qui doutent de la coopération ou qui prônent le repli de la Suisse sur elle-même, étaient venus, car je suis convaincu que les débats d'aujourd'hui leur auraient ouvert les yeux sur les interdépendances entre notre situation en Suisse et le sort des peuples des pays en développement.

Mais bien sûr notre politique de coopération au développement ne découle pas seulement d'une vision liée aux intérêts de la Suisse. Nul ne saurait mettre en doute, au contraire, que le point de départ de notre action réside dans une vision éthique et solidaire qu'il s'agira, Mesdames et Messieurs, de défendre et de développer ensemble avec conviction et avec acharnement, dans des temps où les difficultés économiques et les tendances grandissantes à l'egoïsme et au populisme rendront notre tâche plus difficile que par le passé. Je compte, au début de mon activité, sur l'engagement total - bien sûr - de toutes mes collaboratrices et tous mes collaborateurs à la DDA, que je salue très cordialement; mais je dois compter aussi sur la collaboration, dans le plus vaste contexte

politique, de toutes les organisations et de toutes les personnes qui croient à la haute mission de la Suisse dans la cadre du développement.

Votre présence répond aussi à l'une de mes préoccupations profondes: celle d'ancrer dans l'opinion publique notre politique étrangère : la coopération au développement et l'aide humanitaire en sont des éléments majeurs. Il convient de favoriser le dialogue et le débat. Ainsi est-il souhaitable qu'une fois l'an nous nous retrouvions tous ensemble pour approfondir un thème. "Les pays donateurs peuvent-ils et doivent-ils essayer de faire prévaloir le respect des droits de l'homme et la "Good Governance?" est hautement significatif d'une évolution qui se dégage depuis quelques années: le passage d'une politique de coopération au développement à une politique de développement qui l'englobe et la dépasse.

Un bref retour en arrière illustre cette évolution : Les débuts de la coopération se sont traduits par des projets financés et exécutés par les donateurs - dans l'idée un peu courte qu'il suffisait de créer des infrastructures et de former des gens pour qu'un processus de développement se mette en place. Dans un deuxième temps, le champ d'action de la coopération s'est élargi au secteur macro-économique, car les meilleurs projets possibles sont voués à l'échec si leur cadre général ne tient pas compte de quelques principes économiques fondamentaux. L'UNICEF a eu le mérite d'affirmer que

l'ajustement structurel devait être à visage humain : le social et l'économique sont bien les deux faces indissociables d'une même réalité.

Une troisième étape s'amorce depuis peu dans une optique globale des problèmes, au Nord, au Sud, comme à l'Est; elle couvre les politiques nationales et leurs retombées en dehors des frontières, les relations bilatérales, et la définition de nouvelles règles du jeu au plan mondial par les organisations internationales dont le rôle est appelé à s'accroître. Il s'agit bien alors de politiques de développement, dont les politiques de coopération ne sont qu'un volet. Cette troisième étape peut être perçue sous un double titre qui se résume dans l'expression de développement durable.

Durable d'une part parce qu'il tient compte de l'environnement à la suite des travaux de la Conférence de Rio sur le développement et l'environnement et de son Agenda 21 dont le plan d'action concerne aussi bien les pays industrialisés que les pays en développement et les relations qui doivent les unir.

Durable d'autre part parce qu'il se fonde sur les structures des sociétés, dans leurs diversités culturelles certes, mais aussi dans le respect de la personne humaine, de son droit à s'organiser, à prendre la maîtrise de son destin, à faire preuve d'initiative individuelle ou communautaire, à exprimer son opinion.

En effet, la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que des droits civils et politiques passe nécessairement par un processus de démocratisation favorable au développement durable; et à l'inverse le développement joue un rôle central dans la réalisation des droits de l'homme et de la démocratie.

Lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne, j'ai affirmé ma conviction qu'un pays ne peut parvenir à la stabilité politique et au développement économique qu'à certaines conditions:

- le respect des principes régissant un Etat de droit, et la participation de la population aux affaires publiques;
- la responsabilité du gouvernement et des autorités locales face à des conseils librement élus;
- l'intégration des forces de l'ordre dans la société civile;
- la protection des libertés et des droits les plus fondamentaux de toute personne, sans discrimination aucune de race, de sexe ou de religion;
- l'indépendance de la justice;
- une société ouverte, où l'initiative privée et la décentralisation sont favorisées;
- la justice sociale qui postule une répartition équitable des richesses;
- enfin, une administration compétente, sans corruption, au service des citoyens.

Cette liste circonscrit dans ses grandes lignes la notion d'Etat de droit et de "good

governance". Mais pourquoi une expression anglaise comme si cette notion nous était étrangère? L'art de bien gouverner, la bonne gestion des affaires publiques font partie de notre patrimoine, c'est une notion dynamique qui a évolué en fonction des idées dominantes et des rapports socio-économiques.

Regardons notre propre histoire. De l'image idyllique du peuple des bergers qui contrôlait le Gotthard et qui a asservi le Tessin, aux républiques patriciennes ou corporatistes, à la domination de pays sujets, aux guerres intestines, il a fallu plus de cinq siècles à la Suisse pour parvenir en 1848 à une forme de gouvernement de la société qui exprime les grands principes auxquels nous tenons tellement que nous oublions volontiers les difficultés et les épreuves par lesquelles nos ancêtres ont passé, comme nous oublions l'influence étrangère qui a fait sauter les verroux de l'Ancien régime. Aujourd'hui, 150 ans plus tard, nous sommes confrontés à un effort d'adaptation de nos structures face à un environnement international en mutation rapide et nous sommes tous conscients de la forte dose d'imagination et de volonté dont nous devons faire preuve pour affirmer notre identité en nous intégrant dans des ensembles plus vastes.

Il est ainsi logique, il est indispensable et nécessaire dans l'évolution que j'ai évoquée, que la coopération au développement s'oriente vers ces principes de bonne gestion des affaires publiques.

Mais nous devons garder constamment à l'esprit deux choses:

Premièrement, la bonne gestion des affaires publiques concerne aussi nos sociétés du Nord. L'art de nous gouverner modèle notre société certes, mais il influe aussi sur nos relations avec les pays en développement et sur les perspectives de progrès de ces derniers. Les exemples sont foison. Je ne vais pas m'y attarder. Un rapport sur les relations Nord-Sud de la Suisse qui justement traite de ces questions sera prochainement soumis au Conseil fédéral, puis au Parlement.

Secondement, l'art de se gouverner exprime une société à un moment de son histoire. Il y a des principes à respecter, mais il n'y a pas de recettes toute faites. Chaque situation est unique et toute solution viable repose sur un mariage de l'histoire et de la vision d'une société meilleure qui reflète les aspirations de la majorité de la population.

Dans cette optique, la conditionnalité dont on parle, devrait oeuvrer autant que possible par le biais du dialogue politique, par la concertation, plutôt que par la contrainte, concertation qui permettra alors d'encourager et de soutenir toute mesure favorable à la participation de la population au processus démocratique, au respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit, à la mise en place d'une bonne gestion des affaires publiques. Il y a pourtant des limites à la concertation; car la coopération ne saurait en aucun

cas accepter qu'un état de pauvreté ou des traditions ancestrales soient invoqués pour justifier des atteintes aux droits les plus fondamentaux de l'homme.

Mon propos se voulait liminaire et vous aurez tout loisir aujourd'hui d'approfondir votre réflexion. Je suis convaincu que 30 ans de coopération au développement nous incitent à penser globalement. C'est ainsi que la politique de coopération au développement s'intègre dans une politique de développement qui nous concerne tous, au Nord, comme au Sud.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite des débats fructueux.

---